



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE**

**Installations classées pour la protection de l'environnement**

**COMMUNE DE SÈVREMOINE**

**CONSULTATION DU PUBLIC**

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2020, une consultation du public est ouverte en mairie de SÈVREMOINE, du mercredi 1er juillet 2020 à 8H30 au jeudi 30 juillet 2020 à 17H30 inclus à la suite de la demande formulée par Messieurs les gérants du GAEC de la ROUILLERE, afin d'être autorisés à exploiter un élevage de 40 000 volailles de chair situé "la Rouillère" – Roussay -49450 SÈVREMOINE, installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n° 2111-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de SÈVREMOINE, du **mercredi 1er juillet 2020 à 8H30 au jeudi 30 juillet 2020**, aux jours et heures suivants : **lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 14H00 à 17H30-samedi de 8H30 à 12H00\*** ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr), rubrique Publication – consultation du public - installations classées pour la protection de l'environnement. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de SÈVREMOINE ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante : **pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr**.

le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.

*\* Les modalités d'accès à la mairie et aux documents peuvent être adaptées par le maire dans le cadre de la situation d'urgence sanitaire.*